



Règlement COVID-19

Le règlement sanitaire lié à la pandémie « Covid » sera affiché à différents endroits au stade. Chaque athlète, entraîneur, juge ou spectateur présent lors des deux meetings du 13 juin 2021 est tenu de lire attentivement les directives prévention COVID. La participation aux meetings organisés par l'USBW entraîne automatiquement le respect complet du présent règlement sous peine d'exclusion du complexe sportif.

1) Le nombre de participants étant limité, aucune inscription sur place. Le club organisateur se réserve le droit d'effectuer une sélection.

2) Tarifs (à régler lors de la confirmation sur place au secrétariat extérieur) :

* 3 euros par épreuve ;

* 3 euros par spectateur. Tout entraîneur devra être en possession de sa carte d'accréditation officielle, GEFA ou ADEPS pour les clubs LBFA, à défaut le prix d'entrée de 3 € sera demandé.

Merci d'avoir le compte EXACT avec vous. Pas de paiement par Bancontact.

3) Confirmation pour tous les athlètes au plus tard 1 HEURE avant l'épreuve.

4) Chaque athlète ne pourra être accompagné que d'UNE SEULE personne ne participant pas au meeting. Nous sommes tenus de respecter scrupuleusement le nombre de 400 spectateurs dans l'enceinte du stade. Un formulaire-spectateur a été envoyé par mail aux participants. Ce formulaire indispensable pour que l'accompagnant puisse entrer dans le stade.

5) Dans la tribune « couverte », les spectateurs occuperont un siège sur deux, dans les tribunes debout une distance de 1.50 mètre est à respecter entre les « bulles » de spectateurs.

6) **Le port du masque est obligatoire** dans l'enceinte du complexe sportif dès les zones de parking extérieures situées Boulevard de l'Europe, Chemin du Batisseau ou Avenue de la Bonne Fosse, y compris pour les confirmations d'inscription au secrétariat, sauf sur la piste, dans les zones d'échauffement et au niveau des aires de sauts et de lancers. Les mesures de distanciation sociale doivent être respectées au mieux.

7) L'entrée sera située Au rondpoint Boulevard de l'Europe/ Avenue de la Paix/ Avenue de la Bonne Fosse. Au secrétariat situé en extérieur au niveau du terrain de football synthétique/secrétariat de l'USBW, une distance de 1.50 mètre devra être respectée dans les files d'attente et devant la buvette.

8) **L'accès à la piste et aux aires de concours est strictement interdit aux entraîneurs et accompagnants.** Seules les toilettes seront accessibles durant le meeting. Il n'y aura ni vestiaires, ni douches.

9) Liste des chaussures interdites au meeting

: http://www.lbfa.be/web/sites/default/files/fichier/world_athletics_shoe_compliance_list_as_at_12_aug_0.pdf

10) Les coordonnées personnelles de tous les participants et spectateurs seront conservées au maximum 2 semaines après l'événement, afin de permettre un éventuel tracing. Les données privées ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins. Tout athlète testé positif au COVID-19 dans les 10 jours suivant le 13 joint doit en informer info@usbw.be.

11) Le responsable « Covid » des deux meetings est Olivier Parvais 0486-529.780





UNION SPORTIVE BRAINE-WATERLOO A.S.B.L.

Matricule LBFA 381

Sous la Présidence d'honneur de Maître Jean **Botermans**

Stade Gaston Reiff : rue Ernest Laurent, 215 - 1420 Braine l'Alleud

Siège social : rue de Bois-Seigneur-Isaac, 55 - 1421 Ophain

Compte bancaire : BE05 0014 1485 9275

Entreprise : 0.442.213.892

WWW.USBW.BE

L'USBW met tout en œuvre pour qu'athlètes, juges, entraîneurs et spectateurs puissent passer un beau meeting d'athlétisme à Braine-l'Alleud. Néanmoins, le non-respect des règles COVID en vigueur sur place ou qui seront mises en place par les autorités compétentes conduira à l'exclusion immédiate du meeting.

L'USBW décline toute responsabilité en lien avec le COVID.

Compétition et horaire soumis à d'éventuelles adaptations selon l'évolution des mesures décidées par le Comité National de Sécurité en cette période de COVID.



GATE 16
People progressers technologies



Crelan
Braine-l'Alleud

